



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**



Bruxelles, le 29 mai 2008  
10088/08 (Presse 156)

**1ère réunion de la troïka ministérielle CAPE VERT / UE  
Bruxelles, le 27 mai 2008  
Communiqué final**

1. Dans le cadre du partenariat spécial entre l'UE et le Cap-Vert, la première réunion de la troïka ministérielle République du Cap-Vert - Union européenne s'est tenue le 27 mai 2008 à Bruxelles sous la coprésidence de Son Excellence M. Victor Borges, ministre des affaires étrangères du Cap-Vert, et de M. Andrej Šter, secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères de la République de Slovénie, Président du Conseil de l'Union européenne. La délégation de l'Union européenne comprenait en outre M. Stefano Manservigi, Directeur Général du Directorate Général des Relations avec les ACP et du Développement, la Commission européenne, M. Jean-Christophe Belliard, Envoyé Personnel pour l'Afrique de M. Javier Solana, Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune et Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et Me Sophie Villette, Ministère des affaires étrangères de la France en tant que représentante de la future Présidence.

La délégation du Cap-Vert et la délégation de l'UE sont ci-après dénommées collectivement "les Parties".

## **P R E S S E**

---

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026  
[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

10088/08 (Presse 156)

2. En novembre 2007, le Conseil a adopté une communication de la Commission sur l'avenir des relations entre l'Union européenne et la République du Cap-Vert, qui définit le cadre du renforcement et de l'approfondissement de leurs relations par la mise en place d'un partenariat spécial UE/Cap-Vert, visant à renforcer la concertation et la convergence des politiques et la coopération entre les Parties, dans des secteurs nouveaux et sensibles.
3. C'est dans ce contexte de dialogue politique que les Parties ont souligné qu'il y a lieu de faire face à des menaces communes, telles que le trafic de drogue transitant par le Cap-Vert vers l'Europe, et qu'il importe de conclure des accords autorisant la migration légale et de veiller à l'intégration complète des cap-verdiens résidant de manière légale dans l'UE. La délégation cap-verdienne a informé la réunion du retrait du Cap-Vert de la liste des pays les moins avancés, situation qui présente de nouveaux défis à la stratégie de développement et aux besoins du pays. Elle a aussi informé la réunion d'une recommandation faite par le Groupe transitoire de soutien qui fait appel à la communauté internationale de porter une attention particulière aux spécificités du pays dans des domaines telles que l'accès au financement de concessions, l'accès au marché du libre échange et l'allègement de la dette.
4. Les Parties ont passé en revue la situation politique dans la région de l'Afrique de l'Ouest, en particulier dans certains pays qui sortent d'une crise politique. À cet égard, elles se sont félicitées de la stabilité de la situation en **Guinée-Bissau** et de l'importance accrue que le gouvernement accorde à la mise en œuvre de son ambitieux programme de réformes. Elles ont en outre fait appel à la communauté internationale de rendre son appui promis dans plusieurs domaines et exprimé leur conviction que ces efforts seraient conjugués efficacement aux réformes en cours. Les Parties ont pris note des conclusions du Groupe de contact international, réuni à Praia le 5 mai 2008, en particulier en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité et la lutte contre le trafic de drogue, deux domaines qui nécessitent des efforts et une attention continus de la part des acteurs nationaux et internationaux. Elles ont également insisté sur la nécessité de soutenir la Guinée-Bissau dans ses préparatifs en vue des élections du 16 novembre 2008, et en particulier de lui apporter un soutien financier pour combler le déficit de financement.
5. Les Parties ont pris note de la nomination du nouveau premier ministre en **Guinée**. Elles ont exprimé leur espoir que les efforts employés dans le processus des réformes politiques et économiques continuent. Les Parties ont encouragé tous les acteurs à poursuivre les mesures prises sur la voie de la stabilisation du pays, qui sont globalement positives. L'UE a informé le Cap-Vert de l'état d'avancement de la procédure au titre de l'article 96. L'UE a souligné que, après l'adoption des nouvelles lois électorales et la création de la commission électorale nationale indépendante, il importait de fixer une date définitive pour les élections législatives, et elle a informé le Cap-Vert qu'elle était disposée à prendre part à l'observation de ces élections.

6. Les Parties se sont félicitées de l'amélioration de la situation en **Côte d'Ivoire**, tant du point de vue politique que de la sécurité, depuis la signature de l'accord de Ouagadougou en mars 2007. Elles ont encouragé les autorités à prendre davantage de mesures pour résoudre les difficultés et ont accueilli avec satisfaction la poursuite des efforts en matière de restructuration des forces armées. Les Parties se sont également félicitées de ce que la date du 30 novembre 2008 ait été fixée pour les élections présidentielles et elles ont encouragé les acteurs politiques ivoiriens à veiller à la tenue d'élections transparentes et conformes aux normes internationales. L'UE a informé le Cap-Vert de son intention d'assister le processus électoral. Les Parties ont examiné la demande d'inscription de la Côte d'Ivoire à l'agenda de la Commission de consolidation de la paix des Nations unies.
7. La délégation cap-verdienne a présenté le partenariat spécial UE/Cap-Vert, en rappelant son contexte, ses objectifs, sa structure et ses instruments financiers. A cet égard, elle a insisté sur la situation géographique stratégique du Cap-Vert ainsi que sur le potentiel du partenariat spécial d'aider le pays à se développer de manière sûre et efficace dans l'économie mondiale.
8. Les Parties ont mis en avant leurs valeurs et principes communs en matière de démocratie, de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme et de l'État de droit; le niveau élevé des normes et des pratiques appliqués par le Cap-Vert en termes de gouvernance constitue le fondement du renforcement de ses relations avec l'Union européenne.
9. La délégation cap-verdienne a mentionné les vulnérabilités particulières de son pays, entre autres en matière d'environnement et de climat, qui affectent la production agricole précaire et la sécurité alimentaire, ces vulnérabilités étant encore aggravées par la dépendance économique induite par l'insularité et la petite taille du pays ainsi que l'accroissement continu des prix des denrées alimentaires et du pétrole.
10. La délégation cap-verdienne a réaffirmé que son gouvernement est fermement déterminé à tout mettre en œuvre pour faire de son pays un État beaucoup plus moderne, compétitif et sûr, et lui donner les moyens de s'intégrer au sein de l'économie mondiale.
11. Le partenariat spécial sera mis en œuvre dans le cadre du plan d'action. Ce plan d'action, qui revêt la forme d'un programme indicatif, s'articule autour de six piliers: i) bonne gouvernance; ii) sécurité et stabilité; iii) intégration régionale; iv) convergence technique et normative; v) société fondée sur la connaissance; vi) lutte contre la pauvreté et développement. Sur le plan opérationnel, il se traduira par une série de programmes de travail, comprenant des projets spécifiques à mener dans un délai donné, à savoir un an en principe.

12. Les Parties se sont entendues sur les **arrangements institutionnels** applicables au partenariat spécial: une réunion ministérielle par an, deux réunions par an du groupe technique de suivi (GTS), les réunions du groupe local de suivi (GLS) devant se tenir à Praia au moins tous les trois mois. Si nécessaire, des réunions techniques de sous-groupes du GTS pourront être organisées. Ces arrangements devront être suffisamment souples, au cours des deux prochaines années, pour tenir compte des spécificités du partenariat.
13. Les Parties ont examiné les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre du plan d'action, sur la base de la présentation faite par la délégation cap-verdienne, et elles ont exprimé leur satisfaction quant aux progrès accomplis dans plusieurs secteurs prioritaires, dont:
- la bonne gouvernance; sont mis en œuvre dans ce domaine non seulement d'importantes mesures visant à consolider la démocratie et l'État de droit, mais aussi un programme de réforme de l'État qui a pour but de construire un État moderne et compétitif, efficace et réactif en termes d'administration, de gestion des finances, de justice et de sécurité intérieure;
  - la sécurité et la stabilité; l'État a atteint des résultats positifs dans le domaine de la défense nationale et de la sécurité, qui se sont concrétisés par la création de la police nationale, la réforme des forces armées, la formation de la police judiciaire et le renforcement de la surveillance maritime, domaines essentiels pour préserver la qualité de vie du peuple cap-verdien et pour protéger et attirer l'investissement étranger;
  - la migration; l'UE et le CV ont décidé que le Cap-Vert soit un pays pilote pour le nouveau "Partenariat pour la mobilité"; une déclaration sera signée à cet effet le 5 juin 2008;
  - la coopération avec les régions ultrapériphériques de l'Union européenne; la coopération correspond aux objectifs du partenariat spécial, et les parties concernées s'emploient activement à approfondir leurs relations. Cet engagement s'est traduit par plusieurs initiatives prises dans différents domaines et à des niveaux différents. Ainsi, dans le cadre du "plan d'action européen de grand voisinage", la Commission européenne a récemment approuvé le "Programme de coopération transnational Madère-Açores-Canaries (MAC) 2007-2013", qui succède à INTERREG III B;

- l'intégration du Cap-Vert dans la région de l'Afrique de l'Ouest; cet objectif demeure prioritaire pour le gouvernement. Dans ce contexte, tout en développant la participation régionale de son pays, le gouvernement du Cap-Vert doit également tenir compte des spécificités du pays, qui est la seule nation insulaire de la région, notamment en ce qui concerne l'accord de partenariat économique régional et le financement régional;
  - la convergence technologique et normative; dans le cadre de la politique mise en place par le gouvernement en vue d'aligner et d'harmoniser les normes cap-verdiennes sur l'*acquis* communautaire, le Cap-Vert a fait sienne la politique de l'Union européenne en matière de communications électroniques, de commerce électronique et de services postaux;
  - une société fondée sur la connaissance; la mise en place d'une société de la connaissance et de l'information au Cap-Vert présente déjà des résultats tangibles pour ce qui est de la production et de la distribution de biens et services et de la prestation de services de santé publique et de services sociaux, ainsi que dans le domaine de la justice;
  - la lutte contre la pauvreté et développement; la Commission a adopté récemment le document de stratégie par pays et le programme indicatif national pour le 10<sup>ème</sup> FED. 51 millions d'euros ont été alloués de la sorte à la coopération avec le Cap-Vert, 11,5 millions d'euros étant spécialement affectés au financement du partenariat spécial. Le recensement de projets spécifiques est en cours.
14. Les Parties ont exprimé leur satisfaction quant aux progrès accomplis dans le cadre du programme de travail pour la période 2008-2009 et souligné l'importance pour le gouvernement à poursuivre ses travaux à cet égard, en particulier en sélectionnant des projets concrets afin d'entamer dès que possible la phase de mise en œuvre. Le programme de travail se concentrera sur les domaines mentionnés au point 13.
15. Les Parties sont convenues que la prochaine réunion de la troïka ministérielle se tiendrait sous la présidence tchèque au premier semestre 2009.